

QUADERNI DELLA SOCIETÀ LIGURE DI STORIA PATRIA

2

Collana diretta da Carlo Bitossi

Genova e Torino. Quattro secoli di incontri e scontri

Nel bicentenario dell'annessione della Liguria
al Regno di Sardegna

a cura di
Giovanni Assereto, Carlo Bitossi e Pierpaolo Merlin



Con la collaborazione della Deputazione Subalpina di Storia Patria

GENOVA 2015

Referees: i nomi di coloro che hanno contribuito al processo di peer review sono inseriti nell'elenco, regolarmente aggiornato, leggibile all'indirizzo: <http://www.storiapatriagenova.it/ref.asp>

Referees: the list of the peer reviewers is regularly updated at URL: <http://www.storiapatriagenova.it/ref.asp>

I saggi pubblicati in questo volume sono stati sottoposti in forma anonima ad almeno un referente.

All articles published in this volume have been anonymously submitted at least to one reviewer.

Conquérir et conserver. Gênes et Turin dans la politique de la France au XVII^e siècle

Giuliano Ferretti

Depuis quelque temps on observe dans le monde universitaire français un regain d'intérêt pour la politique italienne de la France à l'époque moderne. À côté de la production désormais classique de Lucien Bély se trouvent des thèses nouvelles, des ouvrages et des articles portant sur le duché de Savoie à la même époque¹. Tout récemment, un livre consacré à la défaite de Pavie a réactivé une fascination qui n'a jamais cessé d'exister, en dépit des différences, des retournements et des traditions nationales des deux pays². Influence politique et échanges culturels ont été au cœur de cette relation, qui fut longtemps marquée par la notion de domination. Au XVII^e siècle, celle-ci fut l'objet d'une réflexion nouvelle en France. La mémoire des échecs subis, dont la défaite de Pavie constituait le point d'orgue, était encore très forte; elle poussait la monarchie à réfléchir sur les causes de cette éviction et sur les moyens de l'éviter à l'avenir. Vers 1630, cette réflexion aboutit à une théorie, associée à la revendication des droits sur les territoires voisins prétendument usurpés par l'Espagne, qui servait les vues hégémoniques de la France sur l'Europe et sur l'Italie en particulier. La stratégie politique et militaire qui en découla inspira longtemps son initiative au cours du siècle. Mon propos est d'étudier cette politique dans les années clés de son élaboration, sous Richelieu et Mazarin, par le prisme des relations avec la république de Gênes et le duché de Savoie. Je mènerai mon étude à travers le témoignage des acteurs principaux en traitant la théorie de la conquête sur terre et sur

¹ Cfr. surtout F. AUTRAND - L. BÉLY - PH. CONTAMINE ET AL., *Histoire de la diplomatie française*, Paris 2005; A. BLUM, *La Diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris 2014; G. FERRETTI, *La politique italienne de la France et le duché de Savoie au temps de Richelieu*, in *XVII^e siècle, Christine de France et son siècle*, a cura di G. FERRETTI, 2014, I, pp. 7-20; S. EXTERNBRINK, *L'Espagne, le duc de Savoie et les 'portes'. La politique italienne de Richelieu et Louis XIII*, in *De Paris à Turin. Christine de France, duchesse de Savoie*, a cura di G. FERRETTI, Paris 2014, pp. 15-33.

² J.-M. LE GALL, *L'honneur perdu de François I^{er} - Pavie*, 1525, Paris 2015.

mer – Savoie et Gênes –, puis les droits du roi sur ces territoires, et enfin les conflits entre ces territoires jusqu'à la mort de Mazarin.

1. *L'offensive militaire terrestre et maritime en Italie du Nord: une théorie et une pratique* in fieri

Le débat sur les conquêtes de la France remonte aux années 1620 lors des premières tentatives de la monarchie française d'élaborer une nouvelle action internationale après la disparition brutale d'Henri IV. Le débat suscitait la question centrale des liens avec l'Espagne selon un plan d'alliance avec celle-ci, comme le voulait Marie de Médicis, ou selon une recherche d'autonomie que certains milieux de la cour commençaient alors à évoquer. Lorsque Richelieu vint au pouvoir, cette dialectique se déplaça vers la recherche d'une indépendance, puis d'un affrontement avec les Habsbourg. C'est en 1625, à l'époque de la guerre entre le duc de Savoie et la république de Gênes, soutenue par la France, que le ministre commence à former cette nouvelle vision. Dans un mémoire adressé au roi en mai 1625, le cardinal estime que la conjoncture présente favorise le retour de la France en Europe et qu'elle aurait les moyens de « rabattre l'orgueil » de l'Espagne, c'est-à-dire de s'imposer militairement sur les différents fronts de guerre. Les conflits en Valteline et à Gênes, alors en difficulté face aux forces franco-savoyardes, seraient les signes de cette avancée positive de la monarchie de Louis XIII. Selon Richelieu, l'Espagne manquerait de forces et d'argent, tout au contraire de la France qui disposerait de grandes ressources; en outre, sa domination paraît contestée, voire fragile, car les princes italiens qui seraient attachés à elle « plus par crainte que par amour, n'attendent autre chose qu'à voir qui sera le plus fort pour s'y joindre ». De cela il tire la règle générale qu'« ils suivront la fortune du victorieux, de peur qu'en voulant s'y opposer ils en fussent la proie »³. Même son de cloche dans ses mémoires où le cardinal insiste sur les difficultés financières de l'Espagne⁴. La reprise de l'initiative politique de la France renvoie ainsi à la question de la conquête et de la conservation des territoires conquis. Le ministre rappelle au roi que par le passé « nous avons toujours été assez heureux à conquérir en Italie, mais si

³ Cfr. *Mémoire de Richelieu*, mai 1625, in *Les papiers de Richelieu*, a cura di P. GRILLON, Paris 1975-1985, I, p. 183.

⁴ *Mémoires de Richelieu publiés par la Société de l'Histoire de France*, a cura di A. DE COURCEL - J. LAIR - R. LAVOLLÉE, Paris 1908-1931, V, pp. 20-23.

malheureux à conserver que les lauriers qu'on a cueillis ont promptement été changés en cyprès »⁵. Conserver était donc le point faible de la France et, à cette époque, le gouvernement pensait qu'il était plus prudent de laisser les fruits de la conquête à ses alliés italiens – ici le duc de Savoie au sujet de Gênes –, se contentant d'affaiblir les Habsbourg. L'axiome politique alliant force et prudence devenant alors: « le seul partage que doit désirer la France en toute cette conquête ne doit être que la diminution de l'Espagne ». Dans un autre texte fondamental de cette période, le *Règlement de la mer*, Richelieu aborde la question des passages par terre et par mer dont auraient besoin les armées du roi pour pénétrer dans les territoires italiens, et il en indique deux: la Savoie et Gênes. S'il estime que le premier est incertain du fait qu'il relève de la volonté d'un prince étranger, le deuxième offre des avantages notables, car il permettrait au roi de France, s'il se rendait fort, d'avoir « l'entrée libre en Italie » et, de plus, « empêcher le secours qu'elle [Gênes] pourrait tirer de l'Espagne ». Séparée du port de la République de plus de huit cent milles de côtes, Madrid ne pourrait pas relier ses possessions italiennes si le roi y interposait une flotte de quarante galères. Celles-ci pourraient battre celles de l'Espagne « harassées d'un grand voyage » et les empêcher de faire escale en Provence et sur la côte de la Ligurie⁶. L'idée développée ici est donc de soustraire la république à l'influence espagnole pour désarticuler le système de communication des Habsbourg entre le sud et le nord de l'Europe, dont Gênes est la plaque tournante. L'échec de la guerre de 1625 contre la République, à laquelle le cardinal devait penser au moment de la rédaction du *Règlement de la mer*, repoussa le débat à la crise de la succession de Mantoue, lorsque l'intervention de la France en faveur du duché devint de plus en plus d'actualité. C'est à ce moment que le gouvernement élaborait une théorie des portes que la France voulait ouvrir dans les pays voisins au nom de sa stratégie d'affaiblissement des Habsbourg.

Cette théorie, dont l'expression remonte au XVII^e siècle, a été étudiée par Externbrink et Bély, suscitant un débat récent, qui a focalisé son attention sur le parallélisme entre l'Allemagne et l'Italie, et notamment entre la prise de Pignerol et celle de Brisach par la France, en 1630 et en 1638⁷. Précisons

⁵ *Mémoire de Richelieu* cit., I, pp. 183-184.

⁶ RICHELIEU, *Règlement de la mer*, 1625, in *Ibidem*, pp. 242-244.

⁷ S. EXTERNBRINK, 'Le cœur du monde' et la liberté d'Italie. Aspects de la politique italienne de Richelieu, 1624-1642, in « Revue d'Histoire diplomatique », I (2000), pp. 188-190; ID.,

que cette analyse remonte à Salvatore Foa, qui en avait donné au siècle dernier une formulation bien claire reprise ensuite par les auteurs mentionnés⁸. Si l'on regarde de près la pensée de Richelieu, on s'aperçoit que le parallélisme évoqué fait partie d'une vision plus large. Celle-ci comprend d'autres lieux, parmi lesquels se trouve la république de Gênes. Dans l'*Avis donné au Roi après la prise de La Rochelle* (1628), le cardinal revient sur ses textes antérieurs pour mieux formuler son intervention en Italie. La France, écrit-il, doit avoir le « dessein perpétuel d'arrêter le cours des progrès de l'Espagne », en se fortifiant d'abord « en elle-même » et « s'ouvrir des portes pour entrer dans les Etats de ses voisins » afin de pouvoir les garantir des oppressions de l'Espagne « quand les occasions s'en présenteront »⁹. Le plan du ministre était alors *in fieri*, car il cherchait les endroits les plus adaptés pour ouvrir des « portes » : à Metz, pour s'avancer vers Strasbourg, à Versoix près de Genève, où il pensait faire construire une forteresse « pour se rendre considérables aux Suisses », à Neuchâtel que le roi pourrait acheter au duc de Longueville, et naturellement à Saluces et à Gênes¹⁰. Si les lignes de fond de sa stratégie apparaissent définies, les points d'intervention sont encore incertains. En homme avisé, Richelieu déplaçait ses forces sur la frontière orientale et méridionale du royaume selon les circonstances de la guerre européenne. Nous savons par la suite que ce choix tomba sur Brisach, Pignerol, et Gênes. Le *Règlement de la mer* de 1625 permet de comprendre la politique maritime de la France à laquelle Richelieu consacra tant d'énergies. Non seulement il tenait à affermir le contrôle des côtes du royaume mais surtout il tenait à constituer une flotte puissante dont la réalisation sera soutenue par lui et Mazarin, puis par Colbert. Le résultat fut que Louis XIII et surtout Louis XIV purent disposer d'un formidable outil de puissance¹¹.

L'Espagne, Le duc de Savoie et les 'portes' cit., pp. 18-23; BÉLY, *Histoire de la diplomatie française* cit., pp. 284-285.

⁸ S. FOA, *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, in « Bollettino storico-bibliografico Subalpino », 34/III-IV (1931) (tiré à part), 151 pp. Cfr. G. SIGNOROTTO, *Milano e la Lombardia sotto gli spagnoli*, in ID., *Storia della società italiana*, Milano, 1989, XI; D. MAFFI, *Il baluardo della corona. Guerra, esercito finanze e società nella Lombardia seicentesca (1630-1660)*, Florence 2007, pp. 63-66.

⁹ *Les papiers de Richelieu* cit., IV, p. 25.

¹⁰ *Ibidem*, p. 26.

¹¹ M. VERGÉ-FRANCESCHI, *Richelieu et la mer*, in « Historia thématique », 32 (1994), pp. 76-81; ID., *Louis XIV et la mer*, in « Historia thématique », 36 (1995), pp. 76-83; *La guerre de*

C'est dans ce *Règlement* que Richelieu insiste sur la nécessité de disposer de trente-quarante galères qui permettraient au roi de soutenir son action militaire sur la mer. Or, cette armée, comme celle de terre, est un élément de la stratégie du ministre en 1625. Son alliance avec le duc de Savoie dans la guerre contre Gênes est, selon moi, à mettre en relation avec ses propres ambitions et non avec celles de Charles-Emmanuel I^{er}. Souvenons-nous que c'est la seule fois où la France participe directement aux guerres entre le duché et la République, et surtout qu'elle s'opposa aux autres projets d'invasion de celle-ci.

À plusieurs reprises Richelieu affirma l'importance de Gênes, par sa richesse et par son rôle dans le système financier des Habsbourg. Retenons un passage parmi d'autres: « La ville de Gênes qui n'a que des rochers en partage, fait si bien son négoce qu'on peut, sans contredit, la dire la plus riche d'Italie »¹². Et celui sur les plans de la couronne en 1629: le Conseil du roi estimait « qu'ôter Gênes à l'Espagne était lui ôter tout moyen de secourir l'Italie, et même la Flandre d'argent, vu que [...] Gênes était toujours la principale et plus puissante banque de toutes les affaires ». Il considérait également que cela « était lui ôter le moyen de secourir l'Italie par galères, qui avaient besoin d'un port entre l'Espagne et le reste de l'Italie pour se rafraichir et faire aiguade »¹³. On trouve les mêmes propos dans le chapitre *Qui traite de la puissance de la mer* du *Testament politique*. Où il précisait au sujet des événements postérieurs à 1630:

« La porte que Pignerol donne à Votre Majesté dans l'Italie, étant bien conservée, si Elle s'en ouvre une autre par la mer, le temps et la fermeté qu'on verra dans vos conseillers [...] changeront les cœurs de beaucoup d'Italiens »¹⁴.

Il est évident qu'aux yeux du cardinal Gênes était, depuis 1625, la porte maritime qui complétait le dispositif terrestre en Allemagne et en Piémont. En 1629, au début de l'intervention en Italie, la question qui allait se poser à la monarchie était donc de savoir si ce passage maritime pouvait se fonder

Trente Ans sur mer, in *Nouveaux regards sur la Guerre de Trente Ans*, Paris 1999, pp. 115-131; D. PARROTT, *Richelieu's Army. War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge 2001.

¹² A.J. DE RICHELIEU, *Testament politique*, Paris 1947, p. 417.

¹³ *Mémoires de Richelieu* cit., IX, p. 187.

¹⁴ A.J. DE RICHELIEU, *Testament politique* cit., p. 413. L'italique est de moi.

sur un contrôle direct, comme celui qu'elle établit à Pignerol en 1630, ou sur un contrôle indirect, s'appuyant sur l'alliance avec la république de Gênes. Dans tous les cas de figure, la *Superba* constituait un élément central de cette politique.

En revenant maintenant à la théorie générale que le ministre élaborait au cours de la décennie 1620, on peut mieux en comprendre l'articulation. Lorsque Richelieu affirmait en 1629 la nécessité d'ouvrir des « portes » dans les États voisins pour y intervenir efficacement et arrêter ainsi les « progrès de l'Espagne », il faut entendre qu'il voulait mettre en échec toutes les lignes principales de communication du système militaro-financier des Habsbourg, dont Gênes était l'une des pièces maîtresses¹⁵. Si en 1630, il concentrait les forces militaires de la couronne sur Pignerol, c'est qu'il estimait plus facile de garder un territoire proche qu'un autre éloigné de la France. Dans le célèbre *Avis au roi* rédigé après la prise de La Rochelle en 1628, il le disait d'une manière formelle: le souverain voulait lancer une « entreprise sûre, qui lui conservât à jamais un passage en Italie, *passage dont la conquête et la conservation seraient d'autant plus faciles qu'il serait contigu aux états du roi* »¹⁶. Si le Piémont répondait parfaitement à cette exigence, Gênes était loin de le satisfaire, par ses institutions républicaines, par sa nature mercantile, par ses liens complexes avec l'Espagne, bref par son indépendance. Or la guerre de 1625 avait montré que la république, faible en apparence, était en réalité capable de réagir efficacement à l'action conjointe des troupes franco-savoyardes. Ainsi, l'hypothèse d'une base opérationnelle sur la mer de la Ligurie s'affaiblit au profit de la recherche d'une alliance, dont les résultats étaient à construire. Comme pour la porte genevoise de Versoix, un autre univers bourgeois aux ramifications complexes en Europe, la porte de Gênes dut évoluer vers une forme d'influence qui mettait de côté la dimension de la conquête.

Toutefois la question de fond était encore d'actualité: comment conserver les territoires conquis face au dynamisme des Habsbourg? Même si l'on pensait que la France pouvait « roigner les ailes à ses ennemis », il s'agissait d'un aigle redoutable et puissant¹⁷. En 1629-1630, Richelieu résolut la question par

¹⁵ *Avis donné au roi*, 13 janvier 1629, in *Les papiers de Richelieu* cit., IV, pp. 25-26.

¹⁶ *Avis au roi*, vers le 20 avril 1628, in *Ibidem*, III, p. 208. L'italique est de moi.

¹⁷ RICHELIEU, *Mémoire pour le roi*, début mai 1625, in *Papiers de Richelieu* cit., I, p. 183.

une double réponse: obtenir une base territoriale là où il était possible et « dépouiller le Roy d'Espagne de ce qu'il y tient, pour en revestir les princes et potentats d'Italie [...] »¹⁸. Ouvrir une porte stable dans le pays voisin et rester en deuxième ligne, en confiant aux souverains italiens la responsabilité de l'administration, voilà le plan du ministre qui pensait ainsi affaiblir les Habsbourg et préserver ses forces en les distribuant sur l'échiquier européen. Ce plan permettait d'envisager la prise d'un territoire proche, le Piémont, et de traiter la conquête du Milanais dans la perspective d'une participation directe des principautés padanes (Piémont, Mantoue et Parme) à la guerre contre l'Espagne. Cette solution s'avéra gagnante. La descente en Italie avec la conquête de Pignerol et les traités d'alliance imposés aux ducs de Savoie-Piémont en 1631, 1635 et 1638, instauraient une longue tutelle française sur le Piémont, dont seulement Victor-Amédée II put s'affranchir à la fin du siècle. Quant à Gênes, après avoir renoncé à une conquête improbable, il fallait mettre en œuvre une politique d'influence relativement stable. Sous Louis XIII et Louis XIV, la monarchie chercha à obtenir de la république les mêmes conditions accordées à l'Espagne. Parallèlement, elle exerça une pression militaire permanente sur la mer de Ligurie, alternant les attaques aux prises des navires, sans exclure les incursions et les coups de main, dont le but était de tenir en échec la liberté de la république et de briser les communications de l'Espagne en Méditerranée. En d'autres termes, la manœuvre en tenaille par terre et par mer visait à désarticuler le chemin de l'Espagne servant à faire passer ses troupes et ses fournitures de Gênes à Milan vers l'Autriche par le col du Brenner¹⁹. Dans son *Règlement de la mer* Richelieu avait anticipé cette solution: la politique de la France devrait pousser les princes italiens à « seconder les armes du roi », lequel, même s'ils ne le voulaient pas « se conserverait le passage d'Italie, pouvant prendre terre en plusieurs ports sans qu'on l'en puisse empêcher »²⁰. On verra que cette solution fut souvent pratiquée et que la marine française s'imposa à son ennemi et à la république dans la décennie 1630.

¹⁸ *Ibidem*, p. 184. Cfr. S. EXTERNBRINK, 'Le cœur du monde' et la 'liberté d'Italie' cit., p. 190.

¹⁹ D. MAFFI, *Il baluardo della corona* cit., pp. 65-66; L. BÉLY, *Histoire de la diplomatie française* cit., p. 269.

²⁰ *Papiers de Richelieu* cit., II, Paris 1975, p. 244.

2. La place de Gênes et de la Savoie dans les traités juridiques de la France

La monarchie utilisa d'autres armes pour soutenir sa politique et revendiqua par le biais de plusieurs publications ses « droits » sur les États voisins. Autant la république de Gênes que le duché de Savoie y trouvent une place, mais à des échelles différentes. Pendant la guerre de Trente ans, les grandes puissances s'affrontèrent à coup de traités revendiquant pour chacune la possession d'une partie du continent. L'érudition, l'histoire et le droit servirent visiblement les causes nationales autant que les armes²¹. Outils juridiques à visée politique, ces traités furent commandités par la cour de France dans les années 1620-1630. Cette littérature eut toutefois un temps de vie qui correspondait à la réalité de ces luttes; si dans la première moitié du siècle, on trouve en France plusieurs livres sur les « droits du roi » dénonçant les « usurpations » des Habsbourg, dans la seconde moitié ils cèdent la place à ceux qui insistent sur la « prééminence » et la « préséance » du roi. Ce changement de vocabulaire marquait une passation de pouvoir: sous Louis XIV, il n'était plus question que de la suprématie de la France en Europe: les cérémoniaux ne devaient maintenant qu'enregistrer cette situation. Ainsi, les auteurs au service de la monarchie publièrent davantage de traités sur la « préséance » (de Refuge) et la « prééminence » du roi (Aubery, Du Cange, Bulteau) que sur ses « droits » (Loisel et Sorel), terme qui était désormais dépassé par les événements²². Celui-ci fut en effet employé jusqu'à la décennie 1650, puis déclina progressivement dans la suivante, lors du gouvernement effectif de Louis XIV²³. Cette tendance est visible chez Antoine Aubery qui, après avoir servi les intérêts de Richelieu et de Mazarin, dont il écrivit des histoires solides, il se fit porteur des nouvelles ambitions du roi sur l'Empire²⁴.

²¹ A. BLUM, *La diplomatie de la France* cit., pp. 54-56.

²² E. DE REFUGE, *Traité sur la préséance des rois de France*, in ID., *Géographie historique*, Paris, G. Clousier, 1645; A. AUBERY, *De la prééminence de nos Rois, et de leur préséance sur l'empereur et le roy d'Espagne*, Paris, M. Soly, 1649; CH. DU FRESNE DU CANGE, *De la prééminence des rois de France*, Paris, Mabre-Cramoisy, 1668; CH. BULTEAU, *De la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne*, Paris, L. Billaine, 1674.

²³ A. LOISEL, *Des droits du roi et de la cour de France*, in ID., *Opuscules*, Paris, I. Guillemot, 1652; CH. SOREL, *Divers traités sur les droits des rois de France*, Paris, Au Palais, 1666. Voir *infra*, les ouvrages de Cassan et Dupuy.

²⁴ A. AUBERY, *De la prééminence de nos Rois* cit.; ID., *Des justes prétentions du roy sur l'Empire*, Paris, A. Bertin, 1667. Il avait été au service de Richelieu et de Mazarin, puis de Louis XIV.

Sous Louis XIII, on trouve au moins trois ouvrages majeurs favorables aux droits du souverain: le *Traité* de Christophe Baltazar (1626)²⁵, les *Traitez* de Pierre Dupuy (1655)²⁶ et les *Recherches* de Jacques de Cassan (1632)²⁷. On en saisit le rôle de combat, en regardant les revendications de la France. Tous les trois consacrent un chapitre à la république de Gênes et deux seulement au duché de Savoie. Le livre de Balthazar ne faisait pas de place à celui-ci pour des raisons politiques évidentes, car il parut avant la prise de Pignerol. Cet écart montre bien que la revendication de ces droits se faisait dans le présent, qu'elle relevait de la politique du gouvernement. La preuve de cette temporalité est fournie par le cardinal-ministre: en février 1631, il les commandita à Pierre Dupuy et à Théodore Godefroy qui les lui adressèrent en octobre²⁸. Ces échanges épistolaires montrent également que le traité sur Gênes fut terminé juste après celui sur la Navarre, le premier à avoir été remis au cardinal²⁹.

Regardons d'abord les revendications sur le duché de Savoie et ensuite celles sur Gênes. Les thèses de Cassan et Dupuy sur le premier sont proches et peuvent être réduites à trois points³⁰: 1. Les États de Savoie-Piémont appartiennent au royaume par héritage, par mariage et par transaction financière depuis le Moyen-Âge³¹. 2. La France est le vrai suzerain de la

²⁵ CH. BALTAZAR, *Traité des usurpations des Roys d'Espagne sur la couronne de France depuis Charles^oVIII, ensemble un discours sur le commencement, progrez, declin et demembrement de la Monarchie Françoisse, Droicts et pretentions des Rois tres-Chestien sur l'Empire*, Paris, C. Morel, 1626.

²⁶ P. DUPUY, *Traitez touchant les droits du roy très-chrestien sur plusieurs estats et seigneuries possédées par divers princes voisins*, Paris, A. Courbé, 1655. Ouvrage posthume publié par l'entourage du célèbre savant.

²⁷ J. DE CASSAN, *La recherche des droits et prétentions du roy et de la couronne de France sur les royaumes duchés, comtés, villes et pais occupés par les princes étrangers*, Paris, N. Trahouillet, 1634.

²⁸ Le plan de l'ouvrage et sa fonction de combat sont indiqués au cardinal par les deux juristes. Voir leur échanges mutuels du 15, 18 février, 28 octobre, 6 et 25 novembre 1631, in *Les papiers de Richelieu* cit., VI, pp. 77, 86, 96, 633-634, 649 et 681.

²⁹ Cfr. lettres du 15 février et 27 octobre 1631, in *Les papiers de Richelieu* cit., VI, pp. 86 et 633.

³⁰ Cfr. G. FERRETTI, *La politique italienne de la France* cit., pp. 7-20, ici pp. 12-16.

³¹ J. DE CASSAN, *La recherche des droits* cit., pp. 31-35, 58-59; P. DUPUY, *Traitez touchant les droits* cit., pp. 52-55, 58-59.

Savoie, du Piémont et de Nice³², les comtes, puis les ducs ayant été de tout temps vassaux du roi de France qui n'a jamais aliéné ses droits³³. 3. Les territoires sur lesquels la France prétend avoir la suzeraineté sont ceux qu'elle a occupés en 1629-1630 et ceux qu'elle a réclamés pendant la guerre civile³⁴. À la base de ces traités, il y a l'idée que la paix du Cateau-Cambrésis de 1559 a enlevé d'un coup à la France « la troisieme partie du royaume »³⁵.

Quant à Gênes, les trois ouvrages présentent une vision assez proche et contemplent des restitutions de territoires correspondant aux intérêts de la monarchie. Le texte de Balthazar (1626) est le plus synthétique, soulignant surtout l'instabilité des gouvernements populaires et la lutte farouche des factions citadines. Ce sont ces traits que Bodin, bien connu par nos auteurs, avait fixé dans son célèbre ouvrage pour montrer que les aristocraties évoluent vers des « cruelles tyrannies » ou des « démocraties sanguinaires », comme à Gênes où les « cappellacci » Adorno et Fregoso divisèrent la seigneurie en factions, ouvrant la route à la domination du « menu-peuple »³⁶. Si le livre de Balthazar se signale comme un essai général sur les droits de la couronne, les historiens-juristes Dupuy et Cassan présentent des textes profonds s'appuyant sur une connaissance très exacte des sources classiques et contemporaines. Parmi celles-ci, signalons les *Annali di Genova* di Agostino Giustiniani (1537), l'*Histoire d'Italie* de Guichardin et, côté français, Commines, Belleforest, Bodin et Du Bellay. En commun, ils ont la périodisation, la narration historique ainsi que la place que Gênes doit avoir dans les possessions de la couronne. Ils analysent les deux siècles d'instabilité et de discorde civile qui marquent Gênes, de 1396 à 1528, et soulignent la persistance des factions et les violences qui poussent à la fragmentation et à la dégradation de la société. Ce flux continu de retournements et renversement des régimes nobiliaires et populaires est rompu par les moments où les Génois font appel à la France « autel de refuge »³⁷, centre d'agrégation et d'unité de tout le peuple. Seul Cassan fait remonter sa narration à la conquête de Milan et de Gênes

³² J. DE CASSAN, *La recherche des droits* cit., pp. 43, 58, 61.

³³ *Ibidem*, pp. 39-45; P. DUPUY, *Traitez touchant les droits* cit., pp. 52, 56-57.

³⁴ *Ibidem*, pp. 50, 51, 55, 57.

³⁵ J. DE CASSAN, *La recherche des droits* cit., p. 51.

³⁶ J. BODIN, *Les six livres de la république*, liv. VI, chap. 4, Paris 1986, IV, pp. 171-172. Cfr. notamment *L'etat de Gennes, et changement d'iceluy, de 1506 à 1528*, *Ibidem*, pp. 172-175.

³⁷ J. DE CASSAN, *La recherche des droits* cit., p. 88.

par Charlemagne en 806, pour affirmer que la République appartient à la France depuis des siècles. Les dates clefs de leurs narrations sont d'une part celles des soumissions volontaires de la ville à la France, en 1396 sous Charles VI, en 1458 sous Charles VII, et d'autre part celles de sa conquête, en 1499 et 1507 sous Louis XII et en 1515 sous François I^{er}. Ces moments de calme dans les « diverses révolutions » de ces « mutins », de ce « peuple impatient du repos » donnent force à l'argumentaire des juristes français³⁸: l'histoire de Gênes est enserrée entre les désordres intérieurs de la ville et la puissante protection de la France. Les Adorno, Campofregoso et Fregoso sont les chefs qui, en 1363, 1458 et 1515, assurent la transition de la fonction de doge à celle de gouverneur de la monarchie (de l'autonomie conflictuelle à la dépendance sereine). La thèse soutenue est aussi claire que simpliste: sous Charles VI et Charles VII Gênes a cédé, en échange de protection, ses droits, possessions et juridictions, faisant du roi le nouveau seigneur de la ville³⁹; ensuite, les pactes de 1458 se fondaient sur ceux de 1363, confirmant donc la donation perpétuelle à la couronne de France. Selon Cassan, la cession de Campofregoso à Charles VII « ne pouvait rien donner de nouveau », car Gênes appartenait depuis des siècles à la monarchie. Toutefois, cette donation de la ville et de l'État à la couronne de France était un titre nouveau, ultérieur, établissant sa souveraineté sur la ville⁴⁰. Dupuy allait plus loin en affirmant que la répression des désordres en 1507 par Louis XII, suivie par la soumission pleine de la ville était un acte sans précédents qui changea totalement le statut de Gênes, car en plus des traités antérieurs, transportant la seigneurie au roi de France, celui-ci ajoutait la conquête par les armes, qui correspondait à une abolition des anciennes lois et l'établissement d'un nouvel ordre qui associe le vaincu au vainqueur, rendant l'État uni à celui du conquérant⁴¹. Ainsi pour nos auteurs, les donations et la conquête, le droit des gens et le droit des armes avaient fait de la république un territoire français, un fief qui ne fut jamais aliéné par les rois. Le corollaire de leur démonstration est que les actes successifs à cette période, y compris la prise

³⁸ *Ibidem*, p. 88; P. DUPUY, *Traitez touchant les droits* cit., pp. 31, 36, 32.

³⁹ *Ibidem*, p. 30, J. DE CASSAN, *La recherche des droits* cit., p. 99.

⁴⁰ *Ibidem*, p. 91. Pour un regard critique, cfr. G. PETTI BALBI, *Tra dogato e principato: il Tre e il Quattrocento*, in *Storia di Genova, Mediterraneo, Europa, Atlantico*, a cura di D. PUNCUH, Genova 2003, pp. 233-316.

⁴¹ A. PACINI, *La Repubblica di Genova nel secolo XVI*, *Ibidem*, pp. 325-385.

de pouvoir d'Andrea Doria et son alliance avec l'Espagne en 1528, ne peuvent aucunement modifier un droit établi que la couronne française n'avait jamais cédé à autrui et qu'elle pouvait réclamer dans le temps présent. Fief et territoire de la monarchie, la République devait revenir dans l'orbite de la France. La question était de voir sous quelle forme.

3. *La place de Gênes dans la stratégie évolutive de la France, 1625-1630*

Le rôle fondamental que la république jouait dans le système offensif français évolua sous la pression de la guerre de Trente ans. En 1625, lors de l'invasion de Gênes par le duc de Savoie, la monarchie appuya ouvertement cette initiative, puis recula laissant Lesdiguières sans le soutien de l'armée navale et renonçant de facto au projet. Lors de son intervention en Valtelline, Richelieu estima utile d'effectuer une diversion en Italie et appuya les revendications de Charles-Emmanuel I^{er} au sujet du marquisat de Zuccarello qu'il contestait à Gênes⁴². Son but était de limiter l'apport financier de la ville à l'Espagne en l'obligeant à l'investir plutôt dans sa défense. En même temps, le cardinal affirmait que si « Gênes était prise », le système espagnol serait mis en échec. Toutefois, la perspective de voir la République devenir une possession savoyarde influença le choix de la France qui se désengagea dans la suite des opérations. Le faible appui de celle-ci permit à Gênes de réagir et de repousser les troupes franco-savoyardes⁴³. Ce choix exprimait les réserves de Louis XIII. La signature de l'armistice entre la Savoie et Gênes traîna longtemps, en compliquant les relations avec la France et l'Espagne. La succession de Mantoue les aggrava suscitant la méfiance de la France à l'égard de Charles-Emmanuel I^{er}, dont la politique pendulaire était mal perçue à Paris⁴⁴. En 1626, le gouvernement de Richelieu subissait des critiques violentes de la part de l'Europe catholique qui l'attaquait non seulement pour son soutien

⁴² Cfr. C. BITOSSI, *Guerre et paix. La république de Gênes et le Duché de Savoie*, in *XVII^e siècle, Christine de France et son siècle* cit., pp. 43-51, ici 43-45; *Mémoires de Richelieu* cit., IV, pp. 223-224.

⁴³ *Ibidem*, V, pp. 22-23, 61-62. Sur ces questions voir: C. COSTANTINI, *La Repubblica di Genova nell'età moderna*, Torino 1978, pp. 267-262, 335-354; C. BITOSSI, *L'antico regime genovese, 1576-1797*, in *Storia di Genova, Mediterraneo, Europa, Atlantico* cit., pp. 391-471, ici, 435-467; A.-M. GRAZIANI, *Histoire de Gênes*, Paris 2009, pp. 423-444, ici 426-432.

⁴⁴ *Mémoires de Richelieu* cit., V, pp. 30, 61-63, 84-88, 202; VI, 194-198, 204-211; RICHELIEU, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État* cit., II, pp. 283-284, III, pp. 75-88, 529-530.

aux Hollandais, mais aussi pour celui envers le duché de Savoie contre la république de Gênes. Un an plutôt, l'*Admonitio ad regem* avait fait résonner partout ces accusations auxquelles avait répondu rapidement le *Catholique d'État* de Jérémie Ferrier, un polémiste au service du cardinal⁴⁵. Cette accusation n'était que partiellement vraie, car la France poursuivait ses intérêts, comme je l'ai dit, et non ceux du duché de Savoie. Cela fut éclatant lors de la double descente en Piémont et la prise de Pignerol en 1629-1630. Cette période est émaillée par les requêtes du duc qui voulait l'appui de la France dans ses projets de guerre contre Gênes. Malgré le rapprochement de ce dernier avec l'Espagne, en vue de l'occupation du Montferrat, Louis XIII garda une ligne cohérente. En 1629, Charles-Emmanuel offrit le passage sur ses terres en échange d'un soutien militaire à un nouveau plan d'invasion de Gênes, qu'il assortit par ailleurs d'une attaque conjointe du Milanais. Ce qui ne pouvait pas faire réagir le roi qui était alors inquiet du sort de Mantoue et de la forteresse de Casale. Malgré cela, les propositions du prince furent jugées non raisonnables et rejetées. Par ailleurs, la France suivait avec attention les difficultés du parti espagnol à Gênes, après la « banqueroute » de 1627, lourdement payée par la ville, et l'alliance en sous-main du duc avec l'Espagne dans la succession de Mantoue, que les Génois voyaient avec inquiétude. Richelieu estima alors qu'accorder au duc le permis d'attaquer la ville serait le meilleur moyen de favoriser le parti hostile à la France. À cette époque, il y avait dépêché Sabran avec l'ordre d'assurer le Sénat de la bonne volonté du roi à son égard et surtout d'établir des relations officielles avec la République. L'action prolongée de ce diplomate montrait qu'un choix politique avait enfin vu le jour dans les plans de Paris, au détriment de la conquête de la ville⁴⁶. Encore une fois, le contexte général avait déterminé l'orientation de la couronne, la priorité étant d'envoyer un secours vers Casale assiégée par les Espagnols, en passant par Gênes ou par son territoire⁴⁷. Cette opération d'apaisement, doublée par une intense propagande annonçant que le roi n'était venu en Italie que pour le bien et le repos des princes et

⁴⁵ Cfr. E. THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris 1966, pp. 110-131; L. BÉLY, *Histoire de la diplomatie française* cit., pp. 264-265.

⁴⁶ RICHELIEU, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État* cit., VII, pp. 981-992, 1006; *Mémoires de Richelieu* cit., IX, p. 178. Sur la mission de Sabran, cfr. G. FERRETTI, *La ricerca di un'alleanza: l'istituzione del consolato francese a Genova*, in *Genova e Francia al crocevia dell'Europa (1624-1642)*, a cura di M.G. BOTTARO PALUMBO, Genova 1989, pp. 101-123.

⁴⁷ *Mémoires de Richelieu* cit., IX, p. 177.

de Gênes en particulier, avait si bien marché que celle-ci envoya en ambassade Agostino Pallavicino à Suse pour remercier le roi, avec la satisfaction particulière de Richelieu et du Sénat qui accrédita l'ambassadeur à la cour du roi⁴⁸. Ces changements ne découragèrent nullement Charles-Emmanuel qui formula alors plusieurs projets de conquête vers le Montferrat, vers Genève, et naturellement vers Gênes⁴⁹. Le Conseil du roi rejeta à nouveau les propos du duc. Cette décision se fondait sur un faisceau de raisons liées à la stratégie des portes. Genève, nous l'avons vu, avait une position clef sur le Léman, position que la France voulait protéger au nom de ses intérêts, sur lesquels le duc n'avait pas à interférer. Gênes occupait une position également centrale dans le système espagnol et il était exclu que Louis XIII en fit une proie de la Savoie. En outre, et ce n'était pas un élément secondaire, le Conseil du roi considérait que la République était un territoire dépendant du duché de Milan « qui appartient si clairement à la France qu'en tous les traités [...] les rois prennent toujours la qualité de ducs de Milan et seigneurs de Gênes »⁵⁰. En 1629, la monarchie avait fait son choix dans ce contentieux en faveur de la République, même si sur le plan territorial l'alliance avec le duché de Savoie restait primordiale. C'est pour cette raison que le cardinal, après l'occupation de Pignerol, sachant que le duc « désire fortement la conquête de Gênes », décida de la lui accorder, mais en le subordonnant à l'action conjointe de leurs armées contre l'Espagne et à la conquête préliminaire de deux places d'importance dans le Milanais⁵¹. C'était aller dans le sens réclamé tant de fois par Charles-Emmanuel, mais dans un ordre inverse qui aurait poussé ce dernier à se séparer de l'Espagne dans le conflit sur Mantoue et à repousser *sine die* la conquête de Gênes. Celle-ci a été encore envisagée dans le traité de Cherasco, chef d'œuvre de la diplomatie française qui sut mélanger le rêve du prince avec la réalité de la perte de Pignerol par le duché de Savoie.

⁴⁸ Archives des Affaires Etrangères, Paris, *Correspondance Politique*, Gênes, 1, f. 196-201; *Mémoires de Richelieu* cit., IX, 178-181.

⁴⁹ Cfr. Archivio di Stato di Torino (ASTO), *Materie politiche*, Negoziazioni con Francia, mazzo 8, « Articoli progettati nelle conferenze di Susa [...] per una Lega il cui oggetto doveva essere la conquista della città et stati della Repubblica di Genova, della città di Ginevra, et del Paese di Vaud »; *Mémoires de Richelieu* cit., IX, pp. 182-183. Sur le « dogato » d'Agostino Pallavicini, cfr. C. COSTANTINI, *La Repubblica di Genova*, cit., p. 277-282.

⁵⁰ *Mémoires de Richelieu* cit., IX, pp. 185-189.

⁵¹ RICHELIEU, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État* cit., III, pp. 568-571, 584-586.

La stratégie de la France, ayant une dimension terrestre et maritime, ne pouvait pas sacrifier l'une à l'autre, ainsi il fallut les garder ensemble, mais dans une perspective purement hypothétique. De plus, la dialectique de conquête/conservation avait enfin trouvé une solution satisfaisante: la monarchie n'aurait acquis que les territoires contigus à sa frontière, ceux qui en étaient loin n'auraient été pris que pour les donner aux princes italiens, sans s'exposer à des pertes inutiles. Ainsi faisant, la France pouvait soutenir sans qu'il y ait contradiction entre ses intérêts et les libertés des principautés padanes luttant contre la « tyrannie » de l'Espagne. Ainsi, elle agrandissait son territoire proche, affaiblissait le système habsbourgeois et devenait le seul contrepoids à la puissance espagnole en Italie. Dans ce contexte, une alliance, même fragile, avec Gênes, ne pouvait que soutenir sa stratégie. La recherche d'un lien stable avec la république, via les franges du patriciat favorables à la France, était devenue, à la fin de cette décennie, l'une des orientations de sa politique. Certes, la diplomatie transalpine travaillait à obtenir une place de choix à Gênes, mais le gouvernement ne se faisait guère d'illusions. Le cardinal écrivait qu'ici « les riches sont tous espagnols par raison d'Etat » du fait de leurs grands intérêts dans la péninsule ibérique⁵². Et si la République faisait des ouvertures à la France, durant ces années critiques de sa relation avec son alliée de toujours, Paris savait que ce n'était pas à cause de sa puissance à Gênes, mais par « l'espérance » de la protection qui aurait poussé la ville « à défendre sa liberté contre l'Espagne »⁵³. Pignerol pris, il fallait désormais s'assurer de la « neutralité » de Gênes, soit obtenir un traitement analogue à celui de l'Espagne pour le passage des troupes et des fournitures vers le nord de la péninsule. Ne pouvant pas dominer la Superbe et ne voulant pas s'exposer aux risques d'une invasion aux fruits incertains, la France n'hésita pas à miser, selon le programme du cardinal, sur le renforcement de sa présence maritime. La flotte du roi s'avéra un outil bien plus efficace que les armées conjointes de la France et du duché de Savoie.

4. *L'offensive sur la mer et la « neutralité » improbable de la république, 1635-1639*

La France compléta son dispositif militaire contre l'Espagne par la réalisation d'une flotte maritime qui devint de plus en plus offensive sur les côtes

⁵² *Mémoires de Richelieu* cit., IX, p. 234.

⁵³ *Ibidem*, p. 316.

espagnoles et italiennes. Comme pour les armées de terre, les débuts des opérations ne lui furent pas favorables en 1635. La reprise des îles de Lérins en 1637, perdues deux ans plus tôt, fut le point de départ d'une expansion considérable, qui atteint son point d'orgue en 1640: la prise d'Arras, celle de Turin ainsi que la fin de la guerre civile firent suite à l'occupation de Brisach en 1638 et aux grandes manœuvres maritimes sur les côtes d'Espagne et de la Ligurie. La direction de la flotte, confiée à l'archevêque de Bordeaux Henri d'Escoubleau de Sourdis, voulue par Richelieu, s'avéra un succès. Les victoires navales de Guetaria et de Gênes (22 août et 1^{er} novembre 1638) montraient que la France était en passe de réussir sa stratégie d'affaiblissement de l'Espagne en Europe et en Italie⁵⁴. Le ravitaillement des navires étant fondamental pour les flottes ennemies, Gênes devint le lieu central de leur confrontation. Si depuis Pignerol la France tenait en bride le duché de Savoie, depuis la mer elle exerçait de fortes pressions sur la République pour faire passer ses troupes et pour désarticuler les communications espagnoles. Au cours de ces années, l'armée navale du cardinal-général de Sourdis alterna la prise de navires génois et espagnols à des incursions et à des combats très efficaces sur la mer tyrrhénienne. Le résident Bidaud, s'appuyant sur les dissensions de la République avec l'Espagne multiplia les requêtes de Paris pour obtenir un traitement analogue à celui de Madrid, et réclamer une « neutralité » que Gênes avait du mal à accorder du fait des contrastes entre le parti traditionnel et les républicains favorables à une ouverture à la France⁵⁵. Cette tension, qui ne changea pas l'orientation dominante de la ville, profita à la politique de la France. Les instructions de Paris réaffirmèrent le principe d'une alliance avec Gênes, assortie du leitmotiv de demander sa permission pour le passage des troupes et ne rien entreprendre contre elle⁵⁶. Dans la réalité, le « dessein principal » de l'armée navale était d'entraver le ravitaillement des ennemis, d'affaiblir surtout le Milanais en empêchant les galères espagnoles de débarquer sur les côtes de la république, d'entrer ou de sortir du port de Gênes⁵⁷. En outre,

⁵⁴ A.J. DE RICHELIEU, *Testament Politique* cit., p. 62-63, 406; H. D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, *Correspondance*, a cura di E. SUE, Paris 1839, I, *passim*; A. BLUM, *La Diplomatie de la France* cit., pp. 205-206, L. BÉLY, *Histoire de la diplomatie française* cit., pp. 283-285; D. PARROTT, *Richelieu's Army* cit., pp. 132-133.

⁵⁵ Sur ces « novateurs » et leurs ambitions maritimes, voir C. BITOSI, *L'antico regime genovese* cit., pp. 445-451; A.-M. GRAZIANI, *Histoire de Gênes* cit., pp. 414-418.

⁵⁶ H. D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, *Correspondance* cit., II, pp. 147, 252, 255.

⁵⁷ *Ibidem*, pp. 252-269.

L'occupation de ports et d'escales était un objectif prioritaire, par exemple celui de Finale, qui fit l'objet d'un échange d'informations intenses entre le résident Bidaud et Sourdis ou la cour. La faiblesse de la garnison espagnole et l'activité importante de ce port attisaient les convoitises de Paris⁵⁸. En 1640, il était évident que la République n'était plus en mesure de défendre sa liberté sur la mer et qu'elle était devenue l'otage des revendications des deux couronnes. Sa traditionnelle « neutralité » l'exposait au risque de représailles mettant en danger son indépendance. Un épisode de 1640 est révélateur de cette situation. En été la flotte napolitaine du marquis de Ferrandina fit escale dans le port de Gênes en éludant la surveillance de l'armée française. Sourdis demanda d'y entrer et d'utiliser aussi les ports de la République, ce qui suscita les réserves de celle-ci, dont la tactique dilatoire de ne rien refuser et ne rien accorder mit en colère le cardinal-général. Au cours d'échanges tendus, ce dernier déclara que « si quelque lieu s'y voulait opposer, je le casserai à coups de canon et j'y mettrai le feu », voulant prouver par cela que « *le roi en était le maître comme du reste de la mer* »⁵⁹. La ville dut céder et supplier le général de ne pas entrer tout de suite sur son territoire, afin d'éviter d'autres inconvénients avec les Espagnols⁶⁰. Le Sénat s'en émut protestant que Madrid avait exposé la ville aux canons français sans pouvoir la protéger. C'était la preuve de l'impuissance de Gênes dans un contexte qui devenait de plus en plus favorable à la France. Du côté des armées de terre, la reddition d'Arras et la prise de Turin en 1640 ne laissaient pas beaucoup de doutes sur la nouvelle situation. La majorité hispanisante de la république ne s'opposa pas alors à de nouvelles négociations pouvant régler les différends avec la monarchie française.

A ce stade, les éléments de fond étaient fixés et ne pouvaient évoluer que partiellement. Sous le ministère de Mazarin, dont la continuité politique avec son prédécesseur a été fixée dans la grande instruction du 30 septembre 1643, les opérations de guerre en Piémont et en Lombardie poussaient la France à réclamer de plus en plus souvent le passage et la levée de troupes sur le territoire de la République, comme à l'occasion du siège de Tortone (1642),

⁵⁸ *Ibidem*, pp. 146-147, 164-165, 184-186, 188-191, 207-208, 211-212; cfr. C. BITOSI, *L'antico regime genovese* cit., pp. 451-460.

⁵⁹ H. D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, *Correspondance* cit., II, p. 273. L'italique est de moi.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 274.

ce qui soulevait l'opposition et les menaces de l'Espagne contre Gênes⁶¹. Le cardinal exprima à plusieurs reprises la volonté du roi de lui rendre « toutes les preuves de sincère et véritable amie et allié », mais toujours en s'attendant à la réciproque⁶². Malgré les réponses positives du patriciat de vouloir observer envers la France la même neutralité qu'avec les Espagnols, le résident français d'Amontot devait constater que « la république a plus d'inclination pour l'Espagne que pour la France et que la neutralité n'est pas égale dans son esprit pour les deux couronnes »⁶³. La « nécessaire correspondance » voulue par Mazarin restait sujette à caution, car, précisait-il, si les Génois « suivent leurs inclinations pour la France et donnent des preuves de bonne volonté, à paroles », dans les faits « ils sont Espagnols »⁶⁴. Même après la prise de Piombino et Orbitello par l'armée navale en 1646 et le contrôle menaçant des routes provenant de Naples, la République garda une attitude analogue, qui était inévitable, trop grands étant ses intérêts avec le monde espagnol pour opérer un virement net vers la France. Au cours des années suivantes ce constat ne devait pas changer, les diplomates et le ministère répétant jusqu'à l'ennui le même refrain. Le soi-disant parti français, s'appuyant sur Giannettino Giustiniani, et les bonnes relations de Mazarin avec le cardinal Grimaldi ne changèrent pas le fonds de l'affaire. Il est notable d'ailleurs que la tournée auprès des princes italiens de l'abbé de Saint-Nicolas en 1645, et celle de du Plessis-Besançon en 1647 et en 1653, comportant un séjour à Turin et à Gênes, n'ait fait que préciser la situation antérieure. Les bonnes intentions du roi pour assurer « la liberté d'Italie » ne donnèrent pas d'effets considérables⁶⁵. Mazarin avait beau répéter que « la France est puissante par mer et par terre, qu'elle ne l'a été depuis plusieurs années » ou « qu'elle travaille pour agrandir les princes italiens », les résultats étaient toujours médiocres. En 1653, il constatait que malgré « les mortifications et les mauvais traitements » que la République subissait de l'Espagne, il voyait

⁶¹ L'Instruction de 1643 est citée par L. BÉLY, *Histoire de la diplomatie française* cit., p. 291; cfr. aussi J. MAZARIN, *Lettres*, a cura di A. CHÉRUÉL et G. D'AVENEL, Paris 1872-1906, I, 33-34.

⁶² *Ibidem*, I, pp. 90-91.

⁶³ *Ibidem*, pp. 33-34, 78-80, 105-107, 123-124.

⁶⁴ *Ibidem*, pp. 160-161.

⁶⁵ *Ibidem*, II, pp. 176-177; *Mémoires de du Plessis-Besançon*, publiés par la Société de l'Histoire de France, a cura di H. DE BEAUCAIRE, Paris 1892, pp. 245-255, 272-279, 341-347.

bien qu'elle avait du mal à « s'allier avec la France dont la politique est forte ainsi que ses armes »⁶⁶. Cela était le réflexe de la situation générale en Italie du Nord: la guerre contre l'Espagne ne fut pas un vrai succès; si la France réussit à mettre en difficulté le système espagnol en Europe, dans la plaine du Pô les combats se soldèrent par un équilibre des forces qui ne parvint pas à détruire le tropisme des élites italiennes vers l'Espagne. Cet aspect ne pouvait qu'être perçu nettement à Gênes où les Conseils continuèrent à garder leur positionnement traditionnel en faveur de l'Espagne, avec une propension à l'ouverture envers la France⁶⁷. Si le duché de Savoie faisait figure d'allié principal de la France, un allié obligé par l'occupation de Pignerol, la république de Gênes gardait une marge d'autonomie grâce à la pratique d'une neutralité improbable. De là vinrent les tensions avec une France toujours désireuse d'affirmer son influence sur une terre qu'elle considérait un fief séculaire de sa couronne. Richelieu n'avait-il pas écrit que « la justice donne droit à tout prince de reconquérir [par les armes] ce qui lui appartient »⁶⁸? Lorsque la monarchie de Louis XIV déploya la puissance qu'elle avait accumulée sous le règne précédent, l'autonomie de la République fut perçue par le jeune conquérant comme un défi, une provocation inacceptable à sa prééminence en Europe. Il n'eut pas besoin alors de concevoir une théorie et une pratique nouvelles, qui existaient déjà; il suffisait de reprendre la stratégie de son père et les programmes d'intervention de ses ministres, en les mettant simplement en œuvre. C'est ainsi que les incursions, les intimidations et les coups de canon que Sourdis avait annoncés rudement aux nobles hispanisants de la République devinrent les lignes d'action du Grand Louis.

⁶⁶ *Ibidem*, pp. 272-273, 357-359.

⁶⁷ A. BLUM, *La Diplomatie de la France* cit., p. 307.

⁶⁸ *Mémoires de Richelieu* cit., I, p. 25.

INDICE

<i>Prefazione</i>	pag.	5
<i>Riccardo Musso</i> , Duchi di Savoia e marchesi di Finale tra medioevo ed età moderna	»	11
<i>Andrea Lercari</i> , Patrizi e notabili liguri fra Repubblica di Genova e Corte dei Savoia	»	33
<i>Pierpaolo Merlin</i> , Una scomoda vicinanza: Savoia e Genova nel secondo Cinquecento	»	57
<i>Frédéric Ieva</i> , Il Principe di Piemonte nella guerra lampo del 1625	»	81
<i>Diego Pizzorno</i> , Il cannone e l'eversione. La minaccia sabauda nei primi tre decenni del Seicento	»	99
<i>Blythe Alice Raviola</i> , Genova per noi. Feudatari, nobili, banchieri e altri liguri nel Piemonte della prima età moderna	»	121
<i>Giuliano Ferretti</i> , Conquérir et conserver. Gênes et Turin dans la politique de la France au XVII ^e siècle	»	143
<i>Giovanni Assereto</i> , La diplomazia della gentilezza. Gli atti di cortesia della Repubblica di Genova nei confronti della dinastia sabauda	»	163
<i>Enrico Lusso</i> , Territorio, infrastrutture e tutela militare. I confini sabaudogenovesi in età moderna	»	187
<i>Luca Lo Basso</i> , Evoluzione delle marine da guerra e costruzione dello Stato moderno: Genova e Savoia, due percorsi a confronto (secc. XVI-XVIII)	»	215

<i>Paola Bianchi</i> , Fomentare e regolare le rivolte. L'intervento sabaudò nelle vicende còrse durante le guerre di successione settecentesche	pag. 237
<i>Paolo Calcagno</i> , Lo sguardo del Savoia sul Ponente ligure: la raccolta di informazioni da parte degli ufficiali sabaudi durante l'occupazione di metà Settecento (1746-1749)	» 251
<i>Paolo Cozzo</i> , «Due croci vittoriose ed ammirabili». Stato sabaudò e Repubblica di Genova: legami e tensioni fra geografia ecclesiastica, vita religiosa e dimensione devozionale	» 271
<i>Luisa Piccinno</i> , Relazioni economiche e scambi commerciali tra Liguria e Piemonte in età napoleonica	» 291
<i>Pierangelo Gentile</i> , 1814. Genova e i giochi della diplomazia: dalla Repubblica restaurata all'annessione al Piemonte	» 313
<i>Lorenzo Sinisi</i> , Uno statuto privilegiato o una moderata piemontesizzazione? Legislazione e giustizia nel Genovesato sabaudò dei primi anni della Restaurazione	» 331
<i>Emiliano Beri</i> , Genova piazzaforte: da capitale della Repubblica a cittadella del Piemonte	» 355
<i>Gian Savino Pene Vidari</i> , I tribunali di commercio	» 377
<i>Andrea Zappia</i> , «In rimpiazzo dell'antico Magistrato». La Pia Giunta della redenzione degli schiavi di Genova e il riscatto degli ultimi captivi liguri all'indomani dell'annessione al Piemonte (1815-1823)	» 399
<i>Paola Casana</i> , Prospettive di integrazione normativa in campo commerciale tra Piemonte e Liguria nei primi anni della Restaurazione. Le proposte di Ignazio Ghiliossi di Lemie	» 421
<i>Andrea Merlotti</i> , Nobiltà e corte nella Genova della Restaurazione	» 445
<i>Stefano Verdino</i> , Strade e viaggiatori nella Liguria sabauda	» 467

<i>Silvia Cavicchioli</i> , Manifestazioni pubbliche e drammaturgie patriottiche. I rapporti tra Genova e Torino durante il regno di Carlo Alberto	pag. 487
<i>Umberto Levra</i> , Corografia e storiografia pro e contro l'unione 1815-1861	» 511
Sommari e parole significative - Abstracts and key words	» 527

ISBN - 978-88-97099-27-7 (a stampa)
ISBN - 978-88-97099-25-3 (digitale)

ISSN 2421-2741 (a stampa)
ISSN 2464-9767 (digitale)

finito di stampare nel dicembre 2015
Status S.r.l. - Genova